

JESUS NOUS REJOINT

Le même jour, deux disciples faisaient route vers un village appelé Emmaüs, à deux heures de marche de Jérusalem, et ils parlaient entre eux de tout ce qui s'était passé. Or, tandis qu'ils s'entretenaient et s'interrogeaient, Jésus lui-même s'approcha, et il marchait avec eux. Mais leurs yeux étaient empêchés de le reconnaître. Jésus leur dit : "De quoi discutez-vous en marchant ?" (Lc 24,13-17)

Une Église diocésaine qui accueille, dialogue et rejoint

Sur le chemin d'Emmaüs, Jésus ressuscité **rejoint** les disciples atterrés par sa mort. Il accueille leur détresse. Il établit le contact, il entre en **dialogue**, il les écoute, et noue une relation. Il marche avec eux, il les **accompagne** en s'intéressant à leurs préoccupations. Progressivement, il les fait passer du doute à la foi, du désarroi à l'espérance, de l'abattement à l'élan missionnaire.

Nous le croyons, Dieu vient à l'homme, il se fait proche ! Jésus ressuscité, le Vivant, comme il l'a fait avec les compagnons d'Emmaüs, continue de nous rejoindre là où nous en sommes de nos désirs, peines, préoccupations, joies et espoirs ¹. Nous, ses disciples, mais aussi tout homme. Notre Dieu désire prendre soin de nous. Il veut nouer un dialogue, une alliance avec chacun !

Nous sommes bénéficiaires de cette présence aimante de Dieu à nos côtés. Nous sommes ces disciples heureux d'être rejoints par le Ressuscité ; mais nous sommes aussi appelés à devenir "sacrements" ² de cette présence auprès de tous ceux que nous rencontrons. Quand nous prêtons attention à ceux que nous côtoyons, quand nous nous intéressons vraiment à ce qu'ils vivent, ressentent, recherchent, nous devenons missionnaires, témoins, visages et mains du Christ qui vient à eux.

Catholiques du diocèse d'Angers, nous habitons un territoire réputé pour sa douceur de vivre et sa tradition d'accueil. Nous sommes appelés à nous faire plus proches des habitants de notre département, de tous ceux qui arrivent, et à être toujours attentifs aux demandes, aux questions, aux situations de fragilité. Par exemple, à l'appel du pape François, de nombreuses communautés paroissiales se sont engagées envers les migrants. Nos communautés chrétiennes peuvent devenir de beaux espaces d'accueil, de dialogue et de compagnonnage.

ACCUEILLIR

Décision 1

Stimuler le sens de l'accueil

Rendre chaque baptisé acteur de l'accueil dans sa communauté. Veiller à l'organisation régulière de cet accueil dans les différents lieux : presbytères, églises, villages et quartiers, mouvements ³, établissements scolaires et universitaires.

Avoir une attention particulière aux nouveaux arrivants, à leur diversité sociale, aux personnes en situation de handicap, aux personnes en situation douloureuse ou éloignées de l'Église, aux migrants...

Inciter les communautés ecclésiales de base ⁴ à donner vie à leurs églises ou chapelles, en les laissant ouvertes, en particulier dans les villages où l'eucharistie dominicale est rarement célébrée, et en s'y réunissant en semaine, par exemple pour un temps de prière, une célébration, un temps fort (fête patronale)...

Instituer en paroisse une formation à l'accueil. Prévoir une relecture régulière de cette mission.

Décision 2

Accueillir la diversité culturelle, se faire proche de ceux qui viennent de loin

En toute communauté ⁵, être attentif et respectueux de la diversité culturelle qui marque notre époque. Favoriser la connaissance et l'enrichissement réciproques.

Prendre en compte la réalité des migrations, avoir un regard de confiance et une action organisée, concertée, généreuse, envers les migrants.

Décision 3

Favoriser l'accueil et l'insertion des familles

Proposer des animations (dimanche des familles, randonnées, rallyes des familles, pèlerinages), en paroisse et en mouvement, qui prennent en compte les rythmes familiaux, le langage et la culture des jeunes générations. Ceci avec une attention particulière pour les familles monoparentales, les couples sans enfant, les familles touchées par la séparation, le chômage, la pauvreté, l'éloignement géographique, la migration, l'isolement, les addictions, les maladies et handicaps, le veuvage.

Confier à quelques lieux d'accueil dans le diocèse (maisons religieuses, maisons diocésaines, "maison des familles") la mission d'accueillir et de prier pour les personnes et les familles, en particulier celles en difficulté.

DIALOGUER

Décision 4

Aider chaque baptisé à prendre sa place dans les débats de société

Confier au service “Société et cultures”, en partenariat avec l’Université catholique de l’Ouest (UCO), la diffusion auprès des baptisés de la doctrine sociale de l’Église, en particulier la réflexion sur l’écologie intégrale (pape François, *Laudato si’*), et sur les enjeux de bioéthique avec des propositions de formations.

Créer dans le diocèse des lieux identifiés comme espaces de dialogue avec toutes les personnes de bonne volonté sur les questions de société. Ces lieux pourront être animés en partenariat par des paroisses et des mouvements, avec les services “Foi” et “Société et cultures”, en dialogue avec les croyants d’autres religions.

Soutenir l’engagement de tous les baptisés dans les différents champs de la vie politique, sociale, économique, culturelle grâce aux formations organisées par les services “Formation permanente”, “Société et cultures” et les mouvements.

Décision 5

Assurer une présence de l’Église diocésaine dans les médias et sur le Web

Constituer, avec le service “Communication”, un groupe de personnes formées pour aider les diverses communautés à assurer une présence et une parole de l’Église dans les médias et sur le Web ; ceci dans le but de participer au débat sur les questions de société.

Décision 6

Poursuivre le dialogue avec les croyants d’autres religions

Pour mieux tenir compte de la présence d’autres traditions religieuses en Anjou, à l’initiative du service “Foi”, favoriser et mieux faire connaître les rencontres et les actions communes entre croyants de diverses traditions religieuses.

REJOINDRE

Décision 7

Rejoindre par les aumôneries

Des aumôneries permettent une présence d’Église dans les établissements publics, militaires, pénitentiaires, sanitaires et scolaires. Elles y exercent la sollicitude de l’Église.

- Veiller, sous l’impulsion du service “Santé et solidarités”, à la présence d’aumôneries et d’aumôniers dans les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, Ehpad) et à la maison d’arrêt. Proposer et relayer des temps de formation, de ressourcement et d’échange pour leurs bénévoles.
- Favoriser l’articulation entre les aumôneries des institutions de santé et les équipes paroissiales de visite aux malades, notamment pour l’hospitalisation à domicile.
- Soutenir les aumôneries dans les collèges et lycées de l’Enseignement public, sous la responsabilité du service “Jeunes” et dans une bonne articulation avec la pastorale des jeunes des paroisses et des doyennés.

Décision 8

Rejoindre par la culture et le patrimoine religieux

Soutenir, avec le service “Société et cultures”, toutes les initiatives que permet la richesse de notre patrimoine religieux.

- Organiser visites, expositions, concerts spirituels, récitals dans les églises et chapelles ; participer à la Nuit des églises et autres manifestations.
- Accompagner l’accueil des manifestations culturelles afin de les resituer dans l’esprit du lieu.
- Veiller, dans les églises, à préserver des espaces propices au recueillement.
- Créer des supports de visite adaptés à tout public. Veiller à l’accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite.
- Créer une exposition itinérante en lien avec une thématique diocésaine.

[citations]

“L’Église est appelée à être toujours la maison ouverte du Père. Un des signes concrets de cette ouverture est d’avoir partout des églises avec les portes ouvertes...”

Pape François, *Evangelii gaudium*, § 47

“Le défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d’unir toute la famille humaine dans la recherche d’un développement durable et intégral, car nous savons que les choses peuvent changer...”

Pape François, *Laudato si’*, §13

[notes]

1 Cf. Concile Vatican II, Gaudium et spes, § 1.

2 Cf. Concile Vatican II, Lumen gentium, § 1.

3 Le terme “mouvements” désigne dans ces orientations l’ensemble des associations de fidèles reconnues dans le diocèse d’Angers : mouvements éducatifs, mouvements d’action catholique et de vie professionnelle, mouvements familiaux, mouvements de santé et de solidarité, mouvements spirituels.

4 Cf. décision 23 : Renforcer le développement des “communautés ecclésiales de base”.

5 Le terme “communauté” désigne au sens large les paroisses, les aumôneries, les établissements catholiques d’enseignement, les communautés religieuses, les communautés nouvelles et les mouvements et associations de fidèles.